CONFERENCE

SUR LES PROPRIÉTÉS DÉLÉTÈRES

DES

LIQUEURS SPIRITUEUSES

FAITE A QUÉBEC

PAR

Le Rév. Père L. P. PAQUIN, O. M. I.
Ancien professeur de Chimie

TROISIÈME ÉDITION

N. S. HARDY, Libraire,
Basse-Ville, Québec

1880

CONFÉRENCE

SUR LES PROPRIÉTÉS DÉLÉTÈRES

DES

LIQUEURS SPIRITUEUSES

FAITE A QUÉBEC

PAR

Le Rév. Père L. P. PAQUIN, O. M. I.
Ancien professeur de Chimie

TROISIÈME ÉDITION

QUÉBEC
Imprimerie du "Canadien"
38 ET 40, RUE STE. FAMILLE

1880

APPROBATION DE MGR. L'ARCHEVÊQUE.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la conférence sur les propriétés délétères des liqueurs spiritueuses, par le R. P. L. P. Paquin, O. M. I. ; nous en recommandons la diffusion dans notre diocèse comme un excellent moyen d'empêcher les ravages de l'intempérance.

Québec, 9 décembre 1879.

† E. A. Arch. de Québec.

CONFERENCE

SUR LES PROPRIÉTÉS DÉLÉTÈRES

DES

LIQUEURS SPIRITUEUSES.

MESSIEURS,

Lorsqu'une épidémie fait son apparition dans une ville ou se répand dans une contrée, tout le monde est dans l'anxiété. On s'alarme, on craint pour soi et pour ses proches. A quelles précautions ne s'astreint-on pas pour éviter d'en ressentir les atteintes ?

Il en est une cependant qui plus que toute autre décime les peuples, et exerce son action destructive sur l'humanité toute entière. L'ivrognerie tient le premier rang parmi les calamités qui pèsent sur le genre humain, d'abord, parce qu'elle règne en souveraine sur toutes les régions du Globe en même temps ; ensuite, parce que bien différente de

la peste, du choléra et des autres fléaux, qui entraînent à leur suite bien des désastres, il est vrai, mais ont bientôt leur terme, elle résiste aux meilleures ressources employées par la société pour la conjurer, et poursuit son cours à travers les générations à mesure qu'elles paraissent sur la face de la terre ; enfin, parce que les hommes se sont tellement familiarisés avec elle qu'ils subissent avec insouciance, avec gaieté même, son influence désastreuse. Bien plus que cela, ne montrent-ils pas un empressement qui étonne, lorsqu'on y réfléchit, à lui sacrifier leur bonheur et leur vie ? Que ne fait pas le pauvre ouvrier, qui gagne à peine le pain nécessaire au soutien de sa femme et de ses enfants, pour acheter le privilége d'être rangé au nombre des victimes de l'intempérance ? Quel statisticien pourrait déterminer le chiffre exact des infortunés qui paient de leur santé, pour ne pas dire plus, le triste honneur de prendre place au nombre des adorateurs de Bacchus ? Que les tombes s'ouvrent, et du sein des vapeurs alcooliques où ils se sont ensevelis, l'on verra surgir des milliers d'empoisonnés

proclamant à l'unanimité que l'abus des liqueurs fortes est le plus grand fléau de notre temps. L'ivrognerie exerce de nos jours, personne n'osera le nier, ses ravages dans tous les rangs de la société d'une façon de plus en plus alarmante. C'est là un fait déjà assez triste à constater pour que je vous épargne le tableau des preuves que je pourrais accumuler à son appui.

I

Origine des liqueurs spiritueuses.

Le principe actif de toutes les liqueurs spiritueuses est un liquide incolore, volatile et inflammable, que les Chimistes appellent *Alcool.*

L'alcool est produit lorsque le jus de raisin, de pomme, de poire et de quelques autres fruits, placé dans des circonstances convenables, entre en fermentation. Il se produit également lorsqu'une substance fermentescible, telle qu'une infusion de grains, est mise en fermentation par l'addition d'un ferment.

Dans les liqueurs fermentées résultant de cette opération, l'alcool se trouve en quantité relativement petite. Il ne dépasse guère 15 par cent. Et ses propriétés délétères sont partiellement neutralisées par les diverses substances qui entrent dans la composition de ces boissons.

Le vin, comme on le sait, remonte au patriarche du déluge. Le cidre, la bière et d'autres liqueurs provenant de la fermentation du suc de quelques plantes, étaient également connus des anciens. Ce n'est que vers le IIe siècle, que l'homme, toujours enclin à abuser des dons de la Providence, isola l'alcool par la distillation. Le premier distillateur ignorait sans doute qu'en apprenant aux hommes à retirer l'alcool des liqueurs fermentées, il leur apprenait à mettre en pleine liberté un agent destructeur qui devait bientôt exercer ses ravages sur le monde entier. Fabriqué d'abord par les Arabes (1) qui lui donnèrent son nom, l'alcool fut regardé comme un poison, plus tard comme un remède : les

(1) Quelques-uns cependant affirment que les Chinois connaissaient bien avant les Arabes la distillation et l'alcool.

médecins l'employaient comme toxique pour ranimer les forces de leurs malades, ce qui lui valut son nom d'*eau-de-vie*.

Au 16e siècle il devient autre chose qu'un médicament et prend place parmi les articles de consommation usuelle.

Au 17e siècle la vente des eaux-de-vie n'est plus réservée aux pharmaciens. Elle se fait publiquement dans les rues. Le liquide pernicieux s'introduit également sous la chaumière du pauvre et dans le palais du riche.

Au 18e siècle, l'abus des liqueurs alcooliques commence à prendre les allures d'une véritable épidémie. L'on ouvre les yeux sur les ravages qu'il exerce au sein des sociétés. Ainsi, en 1764 on constate que la ville de St. Pétersbourg perd annuellement 635 individus par l'eau-de-vie.

En Suède, le privilége pour la vente des liqueurs distillées est établi par Gustave III avec l'imposition d'une taxe au profit de l'Etat ; mais bientôt l'ivrognerie fait tant de victimes dans ce pays que l'on prend des mesures pour retrancher cette branche de revenu.

En Angleterre, l'usage des boissons fortes est introduit dans les habitudes anglaises par un acte du parlement pour l'encouragement de la distillation, et l'on voit dès 1744 toutes les boutiques de la capitale vendre de l'eau-de-vie. Les médecins attirent l'attention publique sur le grand nombre de personnes qui tombent victimes de cet abus. Le gouvernement songe aux moyens de le faire disparaître.

Ces quelques données suffisent pour rappeler qu'après avoir autorisé ou encouragé la distillation et la fabrication des liqueurs alcooliques, les gouvernements durent bientôt, pour retarder les effets de leur action délétère, prendre des mesures pour en arrêter le cours. Ils les frappèrent d'un octroi élevé, restreignirent le privilége de leur vente, et punirent l'ivrognerie comme un délit public. Mais le feu était jeté dans le monde. L'incendie était allumé et rien ne put l'éteindre. Il se répandit sur tous les points du globe, L'eau-de-vie traversa l'atlantique avec les premiers colons qui vinrent planter les drapeaux de l'Europe sur le continent Américain. Les

Sauvages du Canada connurent, avec les blancs, l'*eau-de-feu*. Aujourd'hui, l'ivrognerie voit son règne s'étendre jusqu'aux régions les plus reculées. Les tombes s'ouvrent tous les jours pour recevoir les victimes de l'empoisonnement alcoolique ; et ceux qui demeurent debout continuent, pour le plus grand nombre, de boire à la coupe funeste de l'intempérance. En voyant passer un convoi qui suit la route du cimetière, on dit : voilà un tel qui s'est tué par la boisson,—et puis on se détourne pour tremper ses lèvres dans le poison destructeur.

II

Action immédiate des liqueurs spiritueuses sur les constitutions.

Les boissons fortes sont généralement un mélange, à parties à peu près égales, d'eau et d'alcool, avec l'addition de quelques autres substances en petite quantité : substances colorantes, huiles volatiles entraînées dans la distillation, etc. Pour bien vous rendre compte de l'action physiologique de ces liqueurs,

prenez de l'alcool à l'état de pureté, ou à peu près. Le *high wine* des distillateurs contient généralement 15 pour cent d'eau ; l'esprit-de-vin des pharmaciens en contient environ 5 pour cent. Appliquez ce liquide sur le tegument externe, sur le dos de la main, par exemple : il y a d'abord production d'une sensation passagère de froid dûe à l'évaporation, puis une irritation vive avec chaleur et rougeur. Appliqué sur une partie vive ou sur une plaie, il fait éprouver une sensation de brûlure et détermine une prompte inflammation. Sur la langue il produit une irritation instantanée. L'alcool est donc un irritant énergique.

Pris à l'intérieur, à l'état de pureté, c'est un poison vif et corrosif, qui, même à dose assez modérée, provoque dans l'estomac et les intestins une inflammation qui peut aller jusqu'à la destruction de la muqueuse, et détermine la mort en très peu de temps. Ce fait a été plus d'une fois démontré par des expériences faites sur des animaux dans l'estomac desquels on avait ingéré une certaine quantité d'alcool pur.

Etendu d'eau, son action est beaucoup moins violente. Toutefois, il agit encore comme *irritant*. Il annonce son arrivée dans l'estomac par une stimulation énergique, suivie d'une augmentation rapide des sécrétions de ce viscère. Il agit comme poison toxique. Il ne peut, à ce titre, être introduit dans le système sans y apporter le désordre. C'est en outre un poison traître : il cache, dès le début, son action délétère sous des apparences bienfaisantes. En recevant l'hospitalité que lui donne cordialement le buveur, il commence par lui faire éprouver une sensation de bien-être, mais c'est pour s'infiltrer dans tous les quartiers de l'économie, et y faire un travail de destruction.

D'abord il soulève tout, engendre l'exaltation dans les fonctions organiques, donne une surabondance de vie passagère, accroît la force musculaire. D'un autre côté, il fait naître l'exaltation dans les idées, la joie et la gaieté dans le cœur ; et le buveur, reconnaissant de ces bienfaits, absorbe une nouvelle dose du liquide. Bientôt l'excitation fait place à la perversion, au désordre, au bouleverse-

ment : perversion de l'intelligence qui n'est plus maîtresse d'elle-même ; bouleversement dans les idées qui s'entremêlent, se choquent, deviennent incohérentes et se traduisent par un bavardage inepte. Chacun découvre alors son caractère. L'homme enclin à la colère s'irrite, menace, frappe. L'homme fait pour les affections tendres, soupire, proteste de sa fidélité à toute épreuve, de son dévouement sans borne. L'homme triste verse des larmes, parle de la mort, de l'éternité ; le sot se met à rire et fatigue tout le monde de ses inepties. Désordre des fonctions organiques : la vue s'obscurcit, parfois est double ; il y a vertige ; la langue s'embarrasse, les paroles ne se prononcent qu'imparfaitement. Désordre dans le mouvement : l'ivrogne trébuche ; sa marche est incertaine, vacillante ; il *va de travers ;* les mains ne saisissent que maladroitement.

Cette perversion ne tarde pas, si les libations sont continuées, à être suivie d'une dépression générale de toute l'économie. C'est la troisième phase de l'ivresse. La raison achève de se perdre dans un délire qui se

traduit par des demi-mots dépourvus de tout sens ; l'œil est hébété, hagard ; les paupières s'apesantissent, se ferment à demi ; l'individu dans cet état n'a plus la force de marcher ni même de se relever. Il conserve peut-être encore juste assez de puissance musculaire pour rapprocher de ses lèvres en tremblant et avaler une dernière dose. Le verre lui tombe des mains. Le malheureux entre dans l'ivresse complète ou la suspension de toutes les fonctions organiques et intellectuelles. Son intelligence est absorbée par un sommeil léthargique dont rien ne saurait le retirer. C'est une véritable apoplexie, que les physiologistes appellent *comateuse*. L'œil est vitreux, atone, sans vie. L'ivrogne n'offre plus qu'une masse inerte ; on ne remarque, dans tout son être, d'autre mouvement que celui d'une respiration difficile et irrégulière : il est *ivre mort*. Vous voyez, Messieurs, par cette description, quatre degrés dans l'ivresse : d'abord, une *excitation* générale à laquelle succède bientôt la *perversion*, le désordre ; vient ensuite la *dépression*, qui se résout en une *suspension* de toutes les fonctions absorbées dans

un sommeil apoplectique. Ces quatre degrés se retrouvent également dans l'intelligence, la sensibilité, le mouvement et, en général, dans toute l'économie.

L'homme ivre-mort entre fréquemment dans des convulsions violentes. Plus souvent encore il passe du sommeil de l'ivresse au sommeil de la mort. Parfois la mort est très rapide et même foudroyante, surtout lorsque le sujet est exposé à un froid intense, ou est passé brusquement d'un milieu à température chaude dans un milieu froid. Il succombe sous le coup d'un asphyxie, d'une congestion, ou de l'apoplexie. Un cinquième des individus qui entre dans l'ivresse au quatrième dégré ne reviennent pas à la vie. C'est le résultat moyen des rapports de plusieurs physiologistes éminents, faits à la suite d'observations sérieuses et persévérantes sur les victimes de l'empoisonnement alcoolique.

A part les désordres nerveux qui se manifestent par l'ivresse, l'ivrogne se plaint souvent de violentes douleurs du côté du foie, sur lequel l'alcool exerce une action des plus

énergiques. Et si l'empoisonnement par un excès alcoolique ne se termine pas toujours par la mort, il détermine généralement une maladie dont les symptômes se font remarquer un, deux et même trois jours après que l'ivresse est passée. La bouche est pâteuse, la salive épaisse et visqueuse, la langue chargée d'un enduit blanchâtre qui indique le désordre dans l'estomac. L'appétit est nul. Les digestions se font mal. Des nausées, des vomissements, des aigreurs, des coliques et bien d'autres dérangements fonctionnels sont le triste lot du pauvre empoisonné. La maladie est plus ou moins grave selon la dose absorbée et l'habitude contractée par un long usage des liqueurs. C'est un véritable empoisonnement. Et, s'il n'est pas toujours mortel, il ne manque jamais d'affecter plus ou moins toute l'économie, surtout le système nerveux, les organes de la digestion, le foie et même les reins.

III

Lésions chroniques causées par l'abus prolongé des alcooliques.

Aux désordres passagers que je viens de décrire, produits par l'ingestion d'une trop grande quantité de liqueurs spiritueuses à la fois, ne se bornent pas l'action délétère des alcooliques. Outre ces effets immédiats, bien connus du reste, qui accompagnent chaque excès, et disparaissent avec la cause qui leur a donné naissance, il en est d'autres sur lesquels on est généralement moins renseigné. Ils sont la conséquence d'un usage répété et longtemps continué, même sans aucun excès, des spiritueux. Le poison opère ici un travail de longue main. C'est de beaucoup le plus terrible et le plus dangereux parce qu'il est moins apparent. L'on s'en défie moins. Et les altérations de l'économie, auxquelles il donne naissance, jettent des racines plus profondes. Sur ce terrain, l'alcool s'attaque non-seulement aux ivrognes de profession, mais autant, et même plus, aux gens réputés sobres, qui font un usage modéré mais cons-

tant des liqueurs fortes, sans même jamais s'enivrer.

L'ensemble de ces affections morbides constitue une maladie que les médecins modernes appellent *alcoolisme.*

Lorsque l'alcoolisme prend racine dans la constitution à la suite d'un abus prolongé des boissons énivrantes, il revêt la forme chronique. Il affecte toute l'économie ; aucun appareil n'échappe à l'influence du poison ; aucun organe n'est à l'abri de ses atteintes. Il agit à la fois sur l'état physique, sur l'état mental, sur le moral, et porte son influence délétère jusques sur la descendance. Aussi, les physiologistes trouvent-ils un degré de similitude entre cette maladie et certaines affections constitutionnelles, telles que les scrofules, etc. " L'alcool, dit l'un des plus éminents, agit sur l'organisme à la façon des poisons, des virus, qui imprègnent toute l'économie et créent un état morbide de toute la substance. "

1. *Action de l'alcool sur l'état physique.*— Pour vous donner, Messieurs, une idée des effets désastreux que l'alcool peut produire

sur la santé des individus, il me suffit de vous signaler une théorie basée sur des expériences dirigées avec autant d'habileté que de persévérance, et reçue par les savants modernes. D'après cette théorie, l'alcool est absorbé en nature, est inaltérable durant son séjour dans l'économie, et en est éliminé encore à l'état d'alcool. Il entre dans l'organisme, le traverse et en sort sans se modifier, pouvant conséquemment laisser partout des traces de son passage. Ingéré dans l'estomac, il passe dans la veine porte, dans le foie, est versé dans la circulation où il se mèle au sang sans devenir sang lui-même. Par l'intermédiaire de la circulation il se répand dans tous les tissus, imprègne tous les organes, et s'élimine par la peau dans la perspiration, par les reins avec les urines, et par les poumons à l'état de vapeur dans l'expiration, comme l'atteste l'haleine alcoolique qu'exhale le buveur quelques minutes après avoir avalé un verre de boisson.

Une conséquence immédiate de cette théorie, qu'il n'est pas inutile de noter en passant, c'est que l'alcool ne prend aucune

part dans la nutrition. C'est donc se faire illusion que de recourir aux alcooliques comme à un élément réparateur qui soutienne et réconforte à la manière des aliments. Le propre de l'aliment est de perdre son identité après avoir été soumis aux forces actives de la digestion ; il cesse d'être lui-même pour devenir partie constituante du sang, et se transformer ensuite en la matière organisée. L'alcool, au contraire, séjournant en nature dans le sang, comme une substance étrangère, puis rejeté en nature hors de l'organisme sans y avoir subi de transformation, et ne marquant son passage dans l'économie que par des effets spéciaux, effets toxiques qui peuvent devenir mortels, proteste par là même contre le rôle alimentaire qu'on a voulu lui prêter. La propriété qu'on ne peut lui contester d'apaiser la faim lui a valu en grande partie son titre aux propriétés réconfortantes qu'on lui attribue vulgairement ; mais d'après Lallemand, Perrin et Duroy, qui les premiers ont prouvé l'inaltérabilité de l'alcool dans l'organisme, " si l'alcool parait nourrir et apaiser la faim, son action n'est pas réellement répa-

ratrice ; ses propriétés réconfortantes ne sont dues qu'à la stimulation momentanée qu'il exerce sur le système nerveux. L'inappétence des buveurs ne résulte d'ailleurs le plus souvent que d'une irritation chronique des voies digestives, et non des qualités nutritives des boissons spiritueuses." — En tant que l'alcool qu'elles contiennent est concerné, elles ne font que modifier le système, agissant à faible dose comme *excitant*, à dose moins modérée comme *irritant*, à dose élevée comme *stupéfiant*, jamais comme *aliment* ou élément réparateur.

Vous voyez par là, Messieurs, que bien des personnes subissent une impression fausse lorsque, pour fortifier leur constitution débile ou faciliter le travail de la convalescence, elles ont recours à un petit verre de liqueur forte trois ou quatre fois par jour. Outre que cet usage ne contribue en rien au rétablissement de leurs forces, elles s'exposent, en le prolongeant, à tomber sous l'influence de l'alcoolisme, maladie plus fréquente qu'on ne le croit communément, et dont je vous ferai connaître bientôt les accidents.

On a remarqué, en effet, que bon nombre d'individus deviennent alcooliques lors même qu'ils ne s'enivrent jamais. Ils s'alcoolisent en quelque sorte sans secousses, d'une façon lente et uniformément progressive. Et souvent même les individus qui font un usage constant et continu des spiritueux sans se donner le luxe de l'ivresse, sont plutôt aptes à devenir sujets aux effets chroniques de l'empoisonnement alcoolique que des buveurs qui se plongent de temps en temps dans les vapeurs de l'ivresse, et dont les excès sont séparés par des intervales de sobriété. Ces faits m'autorisent à conseiller, comme une mesure de prudence, aux personnes débiles ou convalescentes, de proscrire les eaux-de-vie de leur régime alimentaire. Le vin, s'il est de bonne qualité, le vin né de la vigne et non d'une opération chimique, ou d'un mélange plus ou moins chargé de principes délétères, est le breuvage dont elles doivent se contenter. Il est reconnu d'ailleurs que le vin est d'une utilité réelle et n'offre pas, non plus que la bière et les autres boissons fermentées, les inconvénients que les liqueurs

distillées entraînent à leur suite. Les diverses substances dont elles sont composées, outre qu'elles neutralisent considérablement l'action pernicieuse de l'alcool auquel elles sont incorporées, réconfortent par leur action directe comme éléments de nutrition. Tant que l'alcool n'a pas été isolé, par la distillation, des divers principes au sein desquels il est engendré dans la fermentation, et avec lesquels il demeure intimement uni, il ne possède qu'à un degré inférieur les propriétés délétères attachées à sa nature de poison toxique.

On aurait tort de se baser sur le fait que l'eau-de-vie est prescrite par les médecins dans certains cas, pour s'autoriser à l'admettre comme nullement pernicieuse. Les alcooliques, comme les autres toxiques, perdent leurs propriétés nuisibles en vertu d'une loi médicale qui veut que l'action des médicaments soit modifiée par l'état de maladie. L'Opium, le Sel et le Sené sont prescrits, en certains cas, par les médecins : serait-ce une raison d'adopter ces substances comme des articles de consommation usuelle, dans l'état

de santé ? Que l'on ait recours aux alcooliques seulement lorsque leur emploi est justifié par une ordonnance médicale, et que l'on respecte les termes de cette ordonnance avec autant de scrupule qu'on le fait à l'endroit des autres médicaments, et l'alcool cessera d'être un agent de destruction. L'on verra disparaître du sein des sociétés humaines, et l'ivrognerie avec son cortége de misères, et l'alcoolisme, cette maladie incommode dont souffrent tant d'individus qui ne s'en doutent point, attribuant leurs malaises à d'autres causes.

Je vous ai mentionné une théorie soutenue par de graves autorités, d'après laquelle l'alcool est rayé de la liste des substances alimentaires, la faculté qu'il a d'apaiser le sentiment de la faim étant due à une stimulation momentanée du système nerveux, ou à une irritation chronique des voies digestives. Plusieurs physiologistes attribuent, en outre, ce rôle purement négatif de l'alcool dans la nutrition à son action sur les phénomènes dont l'ensemble constitue la *désassimilation*. Il diminue la quantité d'acide car-

bonique exhalé, et ralentit, dans la même mesure, l'activité de l'oxydation intra-vasculaire, et, par suite, la production de la chaleur animale. Cette action de l'alcool a pour effet direct de retarder la métamorphose destructive des organes, qu'il soutient durant un certain temps sans les nourrir : d'où son rôle indirect dans la nutrition. Il n'augmente pas la recette, mais diminue la dépense.

La diminution de chaleur causée par l'alcool dans l'économie proteste contre une erreur populaire qui amène les voyageurs, durant le froid de l'hiver, à entrer dans toutes les auberges qui se trouvent sur la route, sous le prétexte de se réchauffer par un verre de whisky. Ces libations déterminent une augmentation passagère bientôt suivie d'une diminution de la chaleur naturelle : ce qui rend, à la vérité, le voyageur moins sensible aux vicissitudes de l'air, mais a souvent pour effet de le faire périr en route, victime du froid qui le maîtrise plus aisément, ou de lui faire contracter des inflammations de poumons.

Le séjour de l'alcool dans l'organisme se

prolonge jusqu'à 14 ou 16 heures. Quelle action ne peut-il pas avoir sur l'économie ? Ce sont les fonctions digestives qui sont appelées à payer, les premières, leur tribut à l'alcoolisme. L'abus prolongé des alcooliques y déterminent une série de désordres qui commencent par la dyspepsie et aboutissent aux lésions les plus graves, souvent ulcéreuses. Le buveur perd l'appétit. Il ne mange guère. Ce n'est pas que l'alcool lui fournisse des ressources de nutrition. On l'a vu tout-à-l'heure. Le besoin d'absorber de nouveaux aliments est émoussé par un état d'irritation devenu bientôt chronique. La digestion se fait mal. L'un des accidents qui caractérisent cette dyspepsie alcoolique est une pituite accompagnée de vomissements glaireux, dont le malade se sent pris chaque matin à son réveil.

Ce ne serait pourtant qu'un demi mal si ce malaise, déjà trop incommode, devait être le seul prix de l'abus des boissons alcooliques. Les digestions, de plus en plus laborieuses, accompagnées de douleurs aigües, témoignent avant longtemps de lésions sérieuses

affectant l'intérieur de l'estomac. Les parois de ce viscère s'épaississent, se rident ; la muqueuse devient indurée sur certains points, ramollie sur d'autres, parfois même couverte d'ulcères. Un médecin de Rouen, Leudet, sur vingt-six autopsies de buveurs morts à la suite de leurs excès, a rencontré huit fois les accidents ulcéreux. Il arrive même que le cancer est quelquefois le redoutable couronnement de ces ravages.

Les effets de l'intoxication ne se bornent pas à l'estomac. Le foie devient affecté par une congestion chronique qui conduit rapidement à la dégénérescence graisseuse, ou *foie gras* des ivrognes. Cette affection crée un obstacle mécanique à la circulatiou du sang dans la veine porte, et, par suite, diminue la sécrétion biliaire. Cette diminution atteint parfois un degré suffisant pour entraver la nutrition. Le malade succombe alors dans une extrême maigreur.

L'alcool n'épargne guère plus l'organisme lorsqu'il est passé dans le torrent circulatoire. " L'excitation continue qu'entretient dans le système circulatoire l'abus habituel des alcoo-

liques, dit Carpenter, est par elle-même une cause prédisposante à l'action morbide. Cette prédisposition est encore augmentée par le contact de l'alcool avec la membrane interne de ce système." Ici le poison s'attaque au principe même de la vie en s'attaquant au cœur, le foyer principal de la circulation. Il est hors de doute que le passage continu d'un sang mêlé d'alcool à travers cet organe vital ne peut qu'abréger considérablement l'existence des individus adonnés à l'ivrognerie. Avez-vous remarqué qu'après avoir bu un ou deux verres de liqueur forte, votre poulx bat considérablement plus vite ? Et en tenant la palpitation dans cette excitation continue par un usage constant des spiritueux, il s'ensuit bientôt des troubles fonctionnels, des altérations de tissu : le cœur subit, comme le foie, la dégénéressence graisseuse ; il se ramollit et devient flasque. L'homme dans cet état morbide peut très-bien être comparé à un arbre dont le cœur est malsain. Il ne peut demeurer longtemps debout. Je crois pouvoir affirmer que l'abus habituel de l'eau-de-vie abrége au moins d'un quart l'existence des individus

De semblables altérations envahissent souvent les vaisseaux de la circulation, et déterminent un état de congestion habituelle, qui se trahit d'abord par des rougeurs disséminées sur le nez et les joues, dégénérant souvent en pustules rouges, puis en indurations tuberculeuses. De là vient la figure repoussante de certains ivrognes.

L'alcool est éliminé de l'économie par la peau, les poumons et les reins. C'est surtout sur ces derniers que s'exerce son influence. Des observateurs ont trouvé de l'alcool dans les urines jusqu'à vingt heures après l'ingestion du liquide dans l'estomac. Ce contact prolongé engendre des lésions graves dont l'ensemble constitue une maladie spéciale, *l'albuminerie*, contre laquelle les ressources médicales restent souvent impuissantes. Quelques minutes après l'absorption de l'eau-de-vie, l'alcool commence à s'échapper, à l'état de vapeurs, par les voies respiratoires. On a démontré que l'influence habituelle des spiritueux sur les poumons favorise le développement des affections pulmonaires en général, engendre une série de troubles morbides. La

congestion pulmonaire, la bronchite chronique, le catarrhe, la pneumonie, les inflammations et la consomption sont les tristes conséquences du contact renouvelé des poumons avec les vapeurs alcooliques. La voix rauque, rude et caverneuse des buveurs est un premier indice de ces lésions fatales.

Je n'ai encore rien dit des perturbations permanentes, ou de forme chronique, que les alcooliques créent dans le système nerveux. C'est sans contredit le système nerveux qui. de tous les systèmes organiques, est atteint le plus fréquemment. Il est généralement frappé le premier, et devient le siége de troubles profonds, de lésions souvent définitives, et de désordres sérieux.

L'individu alcoolisé à la suite de l'abus habituel des spiritueux s'aperçoit qu'il n'a plus la même précision dans le mouvement. Il est sujet à une sorte d'agitation convulsive connue sous le nom de *tremblement*. Les mains sont les premières parties affectées, et la trémulation gagne bientôt les bras, les jambes, la langue et tout le corps. Elle ne tarde pas à se compliquer d'un affaiblissement

musculaire qui rend les doigts inhabiles et maladroits. Les mains serrent mal les objets ou les laisse échapper ; une débilité générale finit par s'emparer de tous les membres. Le malheureux alcoolique voit parfois se joindre à cela d'autres désordres, tels que les spasmes, les soubresauts dans les membres, les crampes, les accès convulsifs dégénérant souvent en véritable épilepsie. Il n'est pas rare de rencontrer des cas de cette épilepsie alcoolique, qui disparait avec la suppression de la cause déterminante pour reparaître avec chaque retour aux habitudes d'ivrognerie.

Du côté de la sensibilité, des *fourmillements* se font sentir surtout aux mains et aux pieds, et constituent à la longue un des symptômes les plus incommodes. Ils deviennent particulièrement insupportables, le soir, dès que le buveur se met au lit. Aussi, entraînent-ils l'insomnie et l'inquiétude nocturne à leur suite. L'ivrogne émérite ne dort pas ou dort mal. Il se retourne en tous sens et cherche en vain le repos. S'il parvient à trouver un peu de sommeil, c'est un sommeil troublé par des visions fatiguantes, interrompu par

des cauchemars. L'un voit sa maison brûlée. Un autre est entouré d'hommes qui se querellent et se battent. Des chiens, des chats, des animaux de toute sorte vont et viennent dans la chambre d'un troisième, courent sur son lit, et cherchent à le mordre. Ces infortunés se réveillent en sursaut, harcelés, couverts de sueur. Le matin, ils se lèvent plus fatigués qu'ils ne l'étaient avant de se mettre au lit.

Il est des cas, plus rares cependant, où ils sont poursuivis par ces visions imaginaires, même durant le jour. " Un de mes malades, dit le Dr. Marcet, voyait dans les rues des cordes suspendues sur sa tête ; un autre voyait les objets doubles ; d'autres aperçoivent des insectes qui rampent à terre. Ces visions disparaissent dès que l'attention se porte sur elles ; mais parfois elles semblent assez réelles au malade pour qu'il y prenne garde. Un cocher, par exemple, affecté d'alcoolisme chronique, arrêtait brusquement ses chevaux ou les dirigeait d'un côté à l'autre de la rue, pour éviter les obstacles qu'il distinguait d'abord très nettement et

dont il ne reconnaissait que plus tard l'existence imaginaire.... D'autres fois, il arrive qu'en lisant, le livre se couvre soudainement de ténèbres, et un état de cécité presque complète se produit pour quelques minutes."

Outre son action directe sur les facultés physiques, l'alcoolisme exerce de plus sur elles, des influences indirectes. L'ivrogne contracte, par exemple, plus facilement que les autres, certaines maladies. Toute maladie incidente chez un individu alcoolique, affecte des caractères nouveaux, et prend un dégré de gravité exceptionnelle. La guérison en est beaucoup plus difficile. Cela vient de ce que les influences morbides trouvent moins de résistance dans un organisme soumis à une dépression générale, et troublé dans ses fonctions. Telle affection, qui ne serait qu'une légère indisposition chez les autres, se complique d'accidents graves chez les sujets alcooliques. En outre, ils supportent plus difficilement la maladie. Ils tombent très facilement dans un état de prostration complète ; et la réaction curative n'en devient que plus difficile à accomplir.

II. *Action de l'alcool sur l'état mental.*— Les facultés intellectuelles n'échappent pas à l'influence pernicieuse du poison alcoolique. Les troubles de l'intelligenee présentent l'une des faces les plus tristes de l'alcoolisme chronique.

Ces troubles peuvent se ranger en trois classes : 1° des états passagers que les ivrognes peuvent traverser une ou même plusieurs fois pour revenir ensuite à la raison : tels sont les moments de délire ; 2° un affaiblissement considérable et permanent des facultés ; 3° leur anéantissement complet, ou la démence.

Quelques-uns d'entre vous ont peut-être pu assister au triste spectacle du *delirium tremens*, cette folie des ivrognes, dont les caractères principaux reposent sur des hallucinations effrayantes. Ils ont vu le malheureux alcoolique se dresser sur son lit, la face injectée, les yeux hagards, luttant contre des ennemis fantastiques créés par son imagination. Ces hallucinations portent avec elles une certaine somme de terreur. Le délire dure un temps plus ou moins long, plusieurs jours et

même, mais rarement, plusieurs semaines. Il peut se terminer de trois manières : par la cessation de l'aliénation à la suite d'un sommeil profond et prolongé durant de longues heures ; par un obscurcissement progressif de la raison aboutissant finalement à l'abrutissement complet ou la démence ; par la mort. En ce dernier cas, le malade succombe lentement, ou est frappé d'une mort presque subite au milieu d'une agitation violente et convulsive. La première terminaison du délire est cependant de beaucoup la plus fréquente.

La conséquence de ces sortes d'hallucinations est une impulsion à l'homicide, ou une tendance à s'esquiver. L'on a vu de ces aliénés, dans leur empressement fiévreux à fuir les êtres imaginaires dont ils sont menacés et effrayés, se briser la tête contre un mur qu'ils ne voient pas, se précipiter par une fenêtre, se jeter dans une rivière.

Il est des cas d'aliénation passagère caractérisée par des hallucinations d'une nature triste, dépressive, qui déterminent une impression de honte, de désespoir, de terreur.

Les médecins appellent *lypémanie* cet ordre de troubles. La conséquence de ce genre d'hallucinations est une tendance au suicide. Appuyés sur les fréquentes tentatives de suicide faites dans ces conditions, des observateurs ont affirmé qu'un quart des suicides sont commis par des alcooliques.

Mais ce qui est le plus triste, c'est de voir la partie la plus noble de l'être humain, les facultés mentales, frappées d'une débilité permanente, ou d'un anéantissement définitif.

L'affaiblissement intellectuel est ordinairement compliqué d'un état de paralysie générale, et constitue une des formes terminales de l'alcoolisme. Sur 1343 cas de paralysie générale de tout ordre, un médecin éminent en a trouvé 106 d'origine alcoolique.

La *démence* est l'autre forme terminale de l'alcoolisme.

Il se produit, le plus souvent sans secousses, une débilité intellectuelle progressive, qui aboutit insensiblement à l'obtusion complète de toutes les facultés, à l'abrutissement définitif. Il n'existe plus, chez l'infortuné buveur, qu'une vie végétative sans conscience ni souci

de ce qui l'entoure. Il est *tombé en enfance*, dit-on vulgairement.

Les faits, du reste, se chargent de démontrer péremptoirement que la folie provient du vice de l'intempérance plus que de toute autre cause, sauf le cas de prédisposition héréditaire. Les statistiques des asiles établissent que la proportion des cas d'aliénation mentale dus à l'abus des boissons alcooliques s'est augmentée avec l'extension de cet abus. Ainsi, dans l'asile de Charenton, en France, durant neuf années, à partir de 1826, il est entré 1,557 aliénés, dont 124 devaient leur folie à l'abus des liqueurs fortes, soit 8 par cent. De 1857 à 1864, on en a trouvé 227 sur 1146, soit 24 par cent. Dans l'hospice de Bicêtre, dans le département de la Seine, cette même proportion a augmenté de 13 à 25 par cent.

Le Dr. Browe, de l'asile de Crichton, à Dumfries, dans un mémoire sur l'aliénation mentale, déclare que de 57,920 cas de folie, dans ce siècle, qu'il a étudiés avec soin, et qui ont été traités dans les asiles, 10717 étaient dus à l'ivrognerie. Dans ce nombre

ne se trouvent pas compris les aliénés gardés à domicile ou dans des maisons de pension privées. "C'est assez, ajoute cette écrivain, que l'usage des boissons fasse 10,000 aliénés dans 50 ans. Le contraste entre les peuples adonnés à l'ivrognerie et ceux qui se font remarquer par leur sobriété, relativement aux cas de folie qui se rencontrent chez eux, est des plus frappants. En Ecosse, il y a un aliéné sur 663 personnes saines d'esprit ; en Espagne il y en a un sur 7,181. A Edimbourg, un sixième des aliénés doivent attribuer à l'intempérance la perte de leurs facultés intellectuelles ; à Palerme le même résultat s'applique à la vingt et unième partie des aliénés." A Londres, le Dr. Blomfield, d'après les statistiques recueillies sur le compte de 1,271 aliénés, en a trouvé 649, ou la moitié environ, qui avaient perdu la raison à la suite de l'intempérance. Ces chiffres sont assez démonstratifs.

III.—*Action de l'alcool sur le moral.*—Si l'intelligence ne fait pas naufrage chez tous les individus qui abusent des liqueurs fortes, la dégradation morale est plus souvent la

déplorable conséquence de cet abus. L'ivrogne perd d'abord ses habitudes de travail régulier. Tel était autrefois actif, laborieux, soigneux de sa personne ; transformé par l'alcool, il est devenu insouciant, paresseux, négligé. Il sacrifie tout à la passion qui le domine : sa profession, ses propres intérêts, ceux de sa famille. Dépourvu d'énergie et d'initiative, apathique, indifférent, oublieux de ses proches et de lui-même, il se traine d'un cabaret à l'autre, et ne recule devant aucun manége pour se procurer les moyens de satisfaire sa passion.

La dégradation morale de l'individu entraîne trois conséquences auxquelles se rattachent toutes les calamités originaires de l'ivrognerie : la destruction du lien conjugal, la misère avec son cortége de souffrances, et la perpétration du crime.

Nous assistons tous les jours aux calamités domestiques.

Si je ne craignais d'abuser des chiffres, je vous donnerais un état puisé dans les statistiques, établissant que les deux tiers du *paupérisme* sont dus directement ou indirectement à l'ivrognerie.

Les juges, les magistrats, les gouverneurs de prison, les inspecteurs de police, et tous ceux qui ont quelque chose à faire dans l'administration de la justice ou l'entretien du bon ordre, s'accordent à dire que la plus grande partie des crimes doit également être attribuée au vice de l'intempérance. Sur 33,832 individus qui ont passé dans les prisons de la province d'Ontario, durant l'espace de cinq ans, de 1868 à 1873, on en a trouvé 21,519 amenés là par suite de l'intempérance. Durant l'espace de trois années, de 1869 à 1872, les prisons de la province de Québec ont reçu 10,350 individus, dont 7,866 payaient leur tribut à l'ivrognerie.

Un état fourni par le *Recorder* de la cité de Montréal porte à 32,611 le chiffre total des arrestations faites par la police durant les trois années 1871, 1872 et 1873. Sur ce nombre 21,043 ont trait à des individus conduits devant le magistrat pour ivresse ou offenses en prevenant.

Le chef de police de la même cité. M. Penton, dans son rapport pour 1873, dit : " Hélas ! malgré les efforts réunis des mem-

bres du clergé de chaque dénomination, et le bon exemple donné par nos hommes les plus marquants, et par nos législateurs et les officiers chargés de l'exécution de la loi, l'ivrognerie règne encore en souveraine, et semble être plus puissante que jamais à produire le mal. C'est donc avec le plus profond regret que je constate qu'il y a eu cinq cents arrestations de plus pour ivrognerie en 1873 qu'en 1872. Et tout cela ne doit surprendre personne ; car au lieu de voir diminuer le nombre de licences, il en a été accordé trente-sept de plus cette année que l'année précédente.

" La plupart des offenses sont dues, soit directement ou indirectement, à l'intempérance. Quelle est, en effet, la cause de presque tous les larcins ? l'ivrognerie—des assauts ? l'ivrognerie—de la conduite déréglée ? l'ivrognerie—des querelles, des difficultés avec les agents de police, des mauvaises paroles, de blasphêmes ?..... l'ivrognerie.... l'ivrognerie.... toujours l'ivrognerie !... En un mot, l'intempérance se trouve être, à peu près, la cause universelle,

directe ou indirecte, de tous les crimes. De cette multitude d'auberges qui sont autant d'écoles de tous les vices, on voit tous les jours sortir une foule de tapageurs, de désœvrés et d'individus immoraux, toujours prêts à commettre une action mauvaise, et dont le passetemps principal et le plus agréable est d'attaquer les agents de police, de délivrer par force les prisonniers, et de répandre la terreur dans certains quartiers de la cité." Durant les trois années ci-dessus mentionnées, le chiffre des arrestations est de 15,126 pour la cité de Toronto, et 2,282 pour la cité d'Ottawa ; sur ce nombre 7,908, ou la moitié pour la première, et 1,843, ou presque les deux tiers, pour la seconde, avaient péché à la suite de l'intempérance.

Le temps m'a fait défaut pour me renseigner sur les statistiques particulières à notre cité de Québec ; mais les chiffres ci-dessus sont plus que suffisants pour démontrer l'influence déplorable des liqueurs spiritueuses sur la société. D'ailleurs, les archives de toutes les cours criminelles, dans tous les pays, s'accordent à dire que la plupart des

crimes commis, surtout les plus grands, ne l'auraient jamais été, si leurs auteurs eussent été tempérants. " Mon expérience, dit M. Ducpetiaux, inspecteur des prisons en Belgique, embrasse maintenant plus d'un quart de siècle, et je puis assurer que les quatre cinquièmes du crime et de la misère dont j'ai été témoin en ma qualité officielle et individuelle, sont dus l'ivrognerie." M. Quatelet déclare que " sur 1129 meurtres commis en France durant l'espace de quatre ans, 446 ont été la conséquence de querelles dans les auberges." — " Quiconque connaît quelque chose de nos cours criminelles, disait M. Hill en Angleterre, doit admettre comme vérité ce que nos juges ne cessent de répéter, savoir, que le plus grand nombre des offenses de toutes sortes provient de l'intempérance." —Aux Etats-Unis, on a constaté que sur cent offenses commises, soixante au moins résultent de l'ivrognerie. En voilà assez certainement pour démontrer l'influence fatale de l'usage des liqueurs enivrantes sur la moralité.

IV. *Action de l'alcool sur la descendance.* Il est un fait sur lequel la science n'a plus de

doute : l'ivrognerie est transmissible par hérédité. L'alcoolisme n'atteint donc pas l'ivrogne seulement dans sa personne ; elle le frappe aussi dans ses descendants. Ces conséquences héréditaires sont vraiment effrayantes. La dégénérescence des descendants de parents sujets à l'alcoolisme chronique, atteint isolément ou à la fois, les facultés physiques, intellectuelles et morales. L'épilepsie, les scrofules, la surdité, le mutisme, ne sont que trop souvent le triste héritage que des enfants d'ivrognes reçoivent avec l'être et la vie. Un grand nombre est emporté par des *convulsions* auxquelles ils sont généralement sujets dès le début de leur existence ; d'autres demeurent avec des difformités qui retardent le développement de leurs membres et en font souvent des malheureux rebuts de la société.

L'*idiotisme* vient, dans une multitude de cas, marquer au front de ces êtres dégénérés le stigmate de l'ivrognerie, dont ils furent frappés originairement. Les uns viennent au monde *imbéciles* ou *idiots*. Leur état est irrémédiable. D'autres vivent intellectuellement jusqu'à un certain âge, puis s'arrêtent frappés

d'une incapacité radicale pour aucun progrès ultérieur. Il arrive souvent que cette époque de stagnation mentale est le point de départ d'un obscurcissement progressif qui aboutit à l'idiotisme absolu.—Un écrit remarquable sur l'intempérance, publié dans la revue d'Edinbourg, déclare que " sur 300 idiots dans l'Etat du Massachusetts, 145 étaient les enfants de parents ivrognes. "—Le Dr. Workman surintendant de l'asile des aliénés à Toronto dit dans son rapport pour l'année 1858 : " il y a des preuves nombreuses que les enfants de parents adonnés à l'ivrognerie sont prédisposés à la folie. "

Enfin les dispositions morales sont à leur tour perverties par suite de l'alcoolisme héréditaire. Irritables, violents, indécis, paresseux, d'un goût prononcé et insurmontable pour les boissons enivrantes, les victimes de cette dégénérescence originelle se montrent, le plus souvent, réfractaires à toute éducation, inaptes à un état libéral, à une profession industrielle ; ils donnent le triste spectacle de perversions précoces, de déviations incroyables du sens moral, qui les conduisent

devant les tribunaux avant même d'avoir atteint l'âge mûr.

Ne voit-on pas des familles entières portant les conséquences fatales de l'intempérance des parents ? M. Morel mentionne un ivrogne qui a trois fils : le premier est atteint de délire périodique ; le second est dans un état de stupeur habituelle ; le troisième, un idiot complet. " Un autre, dit le même écrivain, a sept enfants : deux meurent en bas âge par suite de convulsions ; le troisième devient aliéné à vingt-deux ans ; le quatrième peut passer pour un véritable imbécile de naissance ; le cinquième est bizarre et misanthrope : une jeune sœur est histérique, et sa raison s'est déjà troublée plusieurs fois ; le septième est un ouvrier intelligent, mais d'un tempérament très nerveux ; il est déjà sujet à des accès de tristesse."—" Un homme, dit le Dr. Marcé, ayant ressenti les atteintes de l'alcoolisme, se marie deux fois : avec sa première femme il a seize enfants dont quinze sont morts avant un an, au milieu de convulsions ; le survivant est épileptique. Avec sa seconde femme il a eu huit enfants : sept

ont succombé à des convulsions ; le survivant est scrofuleux." Il n'en faut pas davantage, Messieurs, pour enlever toute teinte d'exagération à l'opinion qui place l'abus des boissons alcooliques au premier rang parmi les fléaux dont est affligée la société humaine. Et, chose, on ne peut plus triste, les statistiques officielles montrent, d'une façon péremptoire, la marche du fléau toujours de plus en plus envahissante. Il est temps que la société songe au moyens efficaces à prendre pour retarder au moins cet envahissement progressif, si elle ne peut réussir à faire disparaître tout-à-fait l'abus funeste des spiritueux.

IV

Nature et composition des diverses liqueurs spiritueuses.

Jusqu'ici, Messieurs, je vous ai parlé des boissons spiritueuses considérées dans leur action commune : l'action alcoolique sur la constitution. Il me reste à vous dire un mot des substances particulières à chaque espèce

de liqueurs, substances d'une importance d'autant plus grande qu'elles modifient considérablement les propriétés de ces liqueurs, en modifiant celles de l'alcool, auquel elles sont incorporées. Sous ce rapport, je crois pouvoir ranger toutes les boissons fortes sous trois groupes : les boissons franches et de bon goût ; les boissons franches et de mauvais goût ; les liqueurs frelatées.

Les premières ne contiennent d'autre alcool que celui destillé du vin, mêlé à 50 pour cent d'eau, avec l'addition de quelques substances destinées à colorer la liqueur ou à lui donner une saveur particulière. Elles s'appellent *eau-de-vie de vin* ou *brandy*. L'on pourrait peut-être ranger dans cette classe, la liqueur distillée de la melasse fermentée, ou le *rhum*.

Les secondes sont formées avec un alcool provenant de diverses autres sources, chargé de certaines huiles essentielles que, par suite de leur volatilité, il entraîne avec lui dans la distillation. Ces huiles, âcres et d'un goût désagréable, possédant en outre des propriétés plus ou moins délétères, donnent à la

liqueur une mauvaise saveur, et rendent son action sur l'organisme beaucoup plus nuisible. Elles contribuent pour une grande part à la production des désordres dont je vous ai fait la description.

L'alcoolisme engendré par un usage prolongé de ces sortes de liqueurs revêt un caractère de malignité spéciale. Les principales boissons appartenant à cette classe sont les eaux-de-vie distillées de la fermentation de la fécule de pommes de terre, du marc de raisin, des betteraves ; le *tafia*, produit distillé de la fermentation de la canne à sucre ; le *whisky*, distillé des grains, l'orge, le seigle, etc ; le *gin* et l'*absinthe* formés, d'un alcool de grains, distillé de nouveau sur des baies de genièvre, ou en contact avec l'absinthe. Cette dernière liqueur est tout particulièrement nuisible.

Les troisièmes proviennent d'une fabrication artificielle, du mélange d'un alcool de mauvaise qualité avec divers ingrédients plus ou moins désastreux pour la santé. Le prix relativement peu élevé de ces breuvages suspects les rend on ne peut plus dangereux,

en les mettant à la portée de toutes les bourses.

Pour ne pas abuser plus longtemps de votre patience, Messieurs, je n'entrerai pas dans le détail des fraudes exercées dans le commerce actuel des spiritueux. Je me borne à vous mentionner quelques-unes des substances, les unes assez inoffensives, les autres, de véritables principes vénéneux, auxquelles on a recours, soit pour colorer les liqueurs, soit pour leur donner une force apparente, lorsque, spéculant sur la quantité au détriment de la qualité, on remplace par l'eau une partie de l'alcool qu'elles devraient contenir ; soit enfin pour déguiser le mauvais goût des alcools de basse qualité employés dans leur fabrication. Tels sont la litharge, l'acétate de plomb, le sulfate de cuivre ou *vitriol* (dans l'absinthe), le sulfate de fer ou couperose, l'acide sulfurique ou *huile de vitriol*, l'acide nitrique ou *eau forte*, l'acide acétique, l'acétate d'ammoniaque, l'éther nitreux, l'éther acétique, la stramoine (poison narcotique très énergique), l'alum, la teinture de cochou, les infusions de safran, la fuchsine,

la pyrèthre, l'ivraie, le caramel, le poivre rouge, le gingembre, etc.

Appliqué durant quelques années, à l'analyse des liqueurs, j'ai constaté dans une bonne partie des boissons livrées au commerce, dans ce pays, surtout dans celle de basse qualité, une proportion plus ou moins grande de ces divers ingrédients.

Le brandy, le gin et le whisky sont les boissons les plus en usage dans le pays.

Je suis en mesure d'affirmer que la véritable eau-de-vie ne se trouve guère dans le commerce ordinaire, même en France. Si elle est entrée dans notre pays, ce n'est que dans des cas rares et exceptionnels. Les substances aromatiques ajoutées à tous les brandys importés généralement, attestent déjà la présence d'un alcool de mauvais goût, dont il a été nécessaire de déguiser la saveur. D'ailleurs, il suffit de se renseigner aux sources certaines pour se mettre au courant d'un fait inconnu d'un grand nombre : c'est que le prix de l'eau-de-vie originaire de la fermentation du jus de la vigne est au

moins le triple de la valeur commerciale des brandys importés de France dans ce pays, aussi bien qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Presque toutes les eaux-de-vie fabriquées en France pour le commerce, et données au public sous le nom de Cognac sont faites avec l'alcool distillé du marc de raisin, et surtout de la fermentation de la fécule des pommes de terre. Vous voyez, par là, que ce que l'on est convenu d'appeler le *brandy* de bonne qualité, se vendant à une piastres ou un peu plus la bouteille, doit être rangé parmi les liqueurs de seconde classe, contenant pour le moins les huiles essentielles et autres principes volatiles extraits des sources productrices de l'alcool qui en fait la base, pour ne pas parler des autres ingrédients dont il est chargé. Que penser alors de ces liqueurs appelées *brandy commun !* Du whisky et toute espèce d'alcools de base qualité convertis en brandy par l'addition d'une certaine somme d'ingrédients chimiques destinés à leur en donner la couleur et, jusqu'à un certain point, le goût. Vous pouvez vous en convaincre par une petite opération

que je vais faire sous vos yeux. (1) D'après cela, je ne crains pas d'affirmer que la plupart des boissons vendues sous le nom d'eau-de-vie de Cognac doivent être classées parmi les breuvages les plus nuisibles.

Le *gin* ou eau-de-vie de genièvre est appelé *naturel* lorsqu'il provient d'un alcool quelconque *distillé de nouveau* sur des baies de genièvre ; et *artificiel* lorsqu'il provient d'un mélange mécanique du whisky avec certaines substances, et surtout une essence contenant les huiles extraites de genièvre. Ces huiles contenues du reste dans le *gin* naturel où elles entrent durant le procédé de la distillation, outre le goût désagréable qu'elles communiquent à la liqueur, sont particulièrement délétères. Elles contribuent surtout à engendrer la dégénérescence graisseuse du foie. En Angleterre où l'eau-de-vie de genièvre est le plus en vogue, cette affection est très fréquente et on l'appelle communément *gin drinkers liver* (foie des buveurs de gin).

---

(1) Ici le Rév. Père Conférencier mélange un peu de whisky avec diverses substances chimiques, et passe à quelques personnes de l'auditoire un liquide semblable pour la couleur et le goût au brandy de commerce.

Dans bon nombre des whiskys du Canada, j'ai constaté la présence d'une petite quantité d'acide sulfurique, de couperose et d'autres ingrédients destinés à augmenter sa force apparente. Je vous demande de vouloir bien m'accorder encore un instant pour faire de nouveau, sous vos yeux, une opération qui vous fera voir comment, en étendant du *high wine* dans deux parties d'eau, il est possible, avec le secours de la fraude, de donner au liquide une force apparente capable de le faire aisément passer pour un mélange d'eau et d'alcool à parties égales.

En voilà assez, Messieurs, pour vous convaincre que les buveurs d'eau-de-vie introduisent dans leur estomac, chaque fois qu'ils vont à l'auberge, des substances qu'ils n'oseraient à peine toucher s'ils les voyaient à l'état isolé. Il n'est pas étonnant que tant de malheureux s'empoisonnent, que l'ivrognerie fasse de nos jours tant de ravages sur la santé.

Je crois donc qu'un des moyens les plus efficaces à retarder le progrès du fléau est de vulgariser l'idée que les liqueurs alcooliques

sont non-seulement inutiles, mais très-nuisibles. C'est dans cette pensée, Messieurs, que j'ai sollicité, pour quelques instants, votre attention ce soir ; et je vous remercie beaucoup de la bienveillance avec laquelle vous me l'avez accordée.

Cette vulgarisation de la connaissance des propriétés délétères de l'alcool et des substances plus ou moins vénéneuses qui entrent dans la composition des liqueurs alcooliques, s'ajoutant à l'influence de la religion, moyen principal, qui s'exerce de diverses manières et particulièrement par la prédication et la formation des sociétés de tempérance, ne peut manquer de contribuer pour beaucoup à éloigner des lèvres de tous la coupe empoisonnée des liqueurs spiritueuses.

SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

—

Les Sociétés de Tempérance sont sans contredit, un des moyens les plus efficaces pour empêcher les ravages de l'ivrognerie.

L'église ne cesse de travailler à la formation et au maintien de ces Sociétés.

Dans notre pays, les Conciles Provinciaux ont souvent exhorté les chrétiens à s'enrôler sous le drapeau de la tempérance. Le lecteur verra avec plaisir, nous n'en doutons pas, l'extrait suivant de la Lettre Pastorale des Pères du Ve Concile tenu à Québec le 22 mai 1873 :

" La belle Société de la Tempérance, " après avoir produit dans cette Province " des fruits si admirables et si salutaires, se " trouve aujourd'hui un peu oubliée et délais- " sée ; de là il arrive que les scandales et les " malheurs, auxquels cette Société avait mis " une digue efficace, commencent de nouveau " à envahir ce pays. L'intempérance, ce vice

" dégradant, ce vice funeste à la fortune et
" au repos des familles, à la santé et à la vie
" de ses malheureuses victimes, ce vice enfin
" qu'on peut appeler avec vérité une des
" grandes portes de l'enfer, l'intempérance,
" disons-nous, en appauvrissant les familles
" et en diminuant l'esprit de foi, pousse un
" certain nombre de nos compatriotes à aller
" aux Etats-Unis."

" Il est donc d'une grande importance,
" pour le bien de la religion et de la patrie,
" que l'on fasse de nouveaux efforts pour
" ressusciter cet enthousiasme si beau et si
" consolant avec lequel on a accueilli l'éta-
" blissement de la Société de Tempérance.
" Nous désirons et Nous voulons que dans
" les retraites paroissiales on consacre un
" exercice public et solennel à cette sainte
" vertu ; qu'on érige des Sociétés en son
" honneur là où elles ne sont pas établies ;
" et qu'on ranime par des prédications, par
" des messes auxquelles on donne quelque
" solennité, et par d'autres moyens, le zèle
" et la bonne volonté des membres de la
" Tempérance."

" Une chose est certaine à nos yeux, N. " T. C. F., c'est que l'émigration n'aurait plus " de prétextes et s'arrêterait si les parents " employaient—à préparer pour leurs enfants " des établissements dans les terres nouvelles " —l'argent qui se consume en pure perte " pour le luxe et l'intempérance."

Après avoir entendu la voix des Evêques réunis, écoutons celle de Monseigneur l'Archevêque de Québec, notre vénéré et bien-aimé Pasteur, " Nous vous exhortons à " remettre dans leur premier état de ferveur " ces admirables sociétés de tempérance qui " ont produit de si beaux résultats dans les " temps ou elles étaient en honneur. Notre " Saint Père le Pape vient d'accorder plu- " sieurs indulgences plénières et partielles pour " encourager les associés de la tempérance ; " ne négligeons point ce moyen de satisfaire " à la justice divine pour nos péchés passés, " tout en rendant un immense service à " notre chère patrie par l'exemple d'une " vertu si importante. Tout le monde devrait " faire partie de ces admirables sociétés ; les " gens sobres pour se conserver, pour donner

" l'exemple, pour encourager la conversion
" des ivrognes ; les gens intempérants, pour
" briser la chaine de leurs iniquités et de leurs
" habitudes, pour réparer le passé et s'affer-
" mir dans leurs bonnes résolutions, hélas !
" trop facilement oubliées, quand rien ne
" vient en rappeler le souvenir.

" O sainte croix de la tempérance, quand
" aurons-nous le bonheur d'apprendre que tu
" occupes une place d'honneur dans toutes
" les maisons du diocèse, et que chaque jour
" toutes les familles se réunissent à tes pieds,
" pour adorer Jésus et demander à son Cœur
" divin la conversion et la persévérance des
" malheureuses victimes de l'intempérance !

" L'autorité civile a établi certaines lois
" concernant l'octroi des licences et la vente
" de liqueurs enivrantes. Les conseillers
" municipaux, et autres officiers chargés de
" ce soin, auront un jour à répondre devant
" Dieu, de la négligence et de la faiblesse
" qu'ils auront montrées dans l'accomplisse-
" ment de leurs devoirs. Il y a péché grave
" à accorder des licences là où elles ne sont
" pas nécessaires, là où elles peuvent intro-

"duire ou augmenter un désordre qui pro-
"duit la ruine des âmes et des corps ; on ne
"peut donner l'absolution aux conseillers
"municipaux qui accordent des licences à
"des personnes qu'ils savent être incapables
"de maintenir le bon ordre. Les personnes
"qui vendent sans licence ne peuvent être
"admises aux sacrements si elles ne renon-
"cent à leur trafic criminel. Les personnes
"licenciées, qui manquent aux lois civiles
"ou morales, sont également indignes des
"sacrements. En cette matière dangereuse,
"il y a péril de tous côtés, et celui qui veut
"faire son salut doit être toujours dans la
"crainte." (Extrait du mandement de Mgr. l'Archevêque de Québec en date du 16 juin 1875.)